

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD AVESNOIS

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

Séance du conseil communautaire du 26 mars 2018

Actualisation des simulations suite à la notification des
bases de fiscalité – 3 avril 2018

- 1. Le contexte économique international et national**
- 2. La situation des finances publiques et les Lois de Finances votées fin 2017 : Loi de Finances rectificative 2017, Loi de Finances Initiale 2018 et Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022**
- 3. Les comptes prévisionnels 2017 de la CCSA**
- 4. Une prospective financière de la CCSA 2018-2023**
- 5. Les orientations budgétaires 2018 de la CCSA**

Le ROB – rapport sur les orientations budgétaires - est défini à l'article L2312-1 du CGCT

- Il doit contenir :

- 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, le rapport comporte également les informations relatives:
 - à la structure des effectifs ;
 - aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
 - à la durée effective du travail.

➔ Le ROB – rapport sur les orientations budgétaires - est défini à l’article L2312-1 du CGCT

- La Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 a introduit deux nouveautés (article 13) :
 - « II. - A l’occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :
 - 1° L’évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
 - 2° L’évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
 - Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l’ensemble des budgets annexes.
- **Il doit être présenté devant l’organe délibérant dans les deux mois précédant le vote du budget primitif**

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL



La conjoncture internationale semble solide et génère un effet d'entraînement sur la conjoncture française

		Croissance (% PIB)	
Source OCDE	2016	2017	2018
France	1,1%	1,8%	1,8%
Allemagne	1,9%	2,5%	2,3%
Zone Euro	1,8%	2,4%	2,1%
Royaume Uni	1,8%	1,6%	1,2%
Chine	6,7%	6,8%	6,6%
Etats-Unis	1,5%	2,2%	2,5%
Monde	3,1%	3,6%	3,7%

- La conjoncture mondiale est favorable en 2017, marquée notamment par l'accélération de la croissance de la zone euro et des Etats-Unis. Les prévisions 2018 sont également positives.
- La France voit sa croissance s'accroître en 2017 ; Une nouvelle accélération en 2018 pourrait intervenir au vu des dernières prévisions.
- Le taux de chômage en France, malgré une baisse inattendue fin 2017, demeure élevé comparé à celui des principales économies occidentales (taux légèrement inférieur à 9% en 2017 contre moins de 4% pour l'Allemagne et 4,4% pour le Royaume-Uni)
- L'inflation française reste modérée (1,2% en 2017)
- Des risques toutefois :
 - Déséquilibres dans les échanges internationaux : excédents commerciaux très importants de la Chine, de l'Allemagne ; déficits élevés pour les Etats-Unis, la France ou le Royaume-Uni.
 - Risques financiers liés au maintien de taux d'intérêts faibles et au gonflement de bulles financières (marché obligataire notamment), à un niveau d'endettement élevé à l'échelle mondiale (endettement public et privé)

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL



Les prévisions pour la France en 2018-2019 sont globalement positives

- **Croissance :**
 - Réévaluée début 2018 à 1,9% pour l'année 2017 par l'INSEE, la croissance française pourrait atteindre 1,8% en 2018 (moyenne des prévisions de 15 instituts de conjoncture) puis 1,7% en 2019. Ces prévisions pourraient être réévaluées au vue des dernières tendances.
 - Le contenu de cette croissance devrait évoluer : le commerce extérieur, qui avait pesé sur la croissance ces dernières années (encore - 0,5 point de PIB en 2017), devrait voir sa contribution s'améliorer grâce à une demande extérieure accrue (-0,2 point en 2018-19) ; l'investissement et la consommation des ménages devraient continuer de contribuer positivement à la croissance.
- **Inflation :**
 - Évaluée à 1,2% pour 2017, l'inflation devrait demeurer inférieure à 2% en 2018 et 2019, malgré l'accroissement des tarifs du tabac et de la fiscalité écologique. Les prévisions moyennes anticipent un taux de 1,3% en 2018 et 1,4% en 2019.
- **Compétitivité des entreprises :**
 - Après un point bas de 30% en 2013, le taux de marge des entreprises devrait atteindre environ 31,5% en 2017. Les instituts de conjoncture anticipent un taux de 31,7 et 32,3% en 2018-19, à comparer avec le taux de 33,5% atteint en 2008.
- **Chômage :**
 - La France présente par rapport à d'autres pays industrialisés la particularité d'avoir une croissance forte de sa population active
 - Conjugué à un contexte conjoncturel moins favorable que dans d'autres pays, ce facteur a eu pour effet de limiter la baisse du taux de chômage qui est repassé au dessous du seuil de 9% en 2017.
 - Exprimé en taux (rapporté à la population active), le chômage devrait continuer à diminuer graduellement : les instituts anticipent un niveau de 8,8% en 2019. Les dernières données connues (taux de 8,6% fin 2017) incitent à penser que ces hypothèses pourraient être revues à la baisse.

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES



Le déficit public demeure élevé à fin 2017 et le gouvernement prévoit un quasi-équilibre en 2022, dans le cadre d'une trajectoire de redressement des comptes publics

- Le déficit public global est repassé en dessous du seuil de 3% du PIB en 2017 (2,6% est le chiffre définitif)... essentiellement grâce à l'amélioration des comptes sociaux et à l'accroissement de l'excédent de financement dégagé par les collectivités locales
- Ce sont donc les comptes de l'Etat et des administrations centrales qui pèsent fortement sur le déficit public.
- Pour autant, dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances publiques, les collectivités locales sont appelées par l'Etat à contribuer au redressement des finances publiques au même titre que les autres entités publiques
- Les réformes fiscales décidées pour 2018 ainsi que le remboursement de la taxe exceptionnelle sur les dividendes pèsent fortement sur le budget de l'Etat en 2018. Ce sont les collectivités locales et les organismes sociaux seuls qui porteront l'effort cette année.
- Il faut noter également que les collectivités locales ne pèsent que pour moins 9% dans la dette publique globale alors qu'elles représentent environ 70% de l'investissement public.

Besoin de financement % PIB	2017e	2018p	2022p
Etat	- 3,3 %	- 3,3 %	- 1,9 %
Organismes de Sécurité sociale	0,1 %	0,1 %	0,8 %
Collectivités locales	0,2 %	0,5 %	0,8 %
TOTAL (arrondi)	- 2,9 %	- 2,8 %	- 0,2 %

Le gouvernement souhaite que l'effort financier de redressement des finances publiques soit partagé entre Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités locales

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES



La loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022 se traduit – c’est une première – par l’obligation faite aux grandes collectivités locales de limiter l’évolution de leurs dépenses de fonctionnement et leur niveau d’endettement

- 322 collectivités locales (ayant des dépenses de fonctionnement supérieures à 60 M€) devront limiter l’évolution de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2% par an. Cet objectif pourra être ajusté à la hausse ou à la baisse en fonction de situations spécifiques (évolution de la population par exemple)
- Leur dette devra être inférieure à un plafond d’endettement (12 années de capacité d’autofinancement pour les communes et EPCI par exemple)
- Des contrats seront signés avec l’Etat et contiendront :
 - Un objectif d’évolution des dépenses réelles de fonctionnement
 - Un objectif d’amélioration du besoin de financement
 - Et une trajectoire d’amélioration de la capacité de désendettement pour les entités dont le niveau d’endettement dépasse le plafond national de référence
- La signature de ces contrats devra intervenir avant la fin juin 2018. A défaut de contrat, l’objectif d’évolution des dépenses sera défini par l’Etat de manière unilatérale.
- En cas de dépassement, un prélèvement sur recettes sera opéré par l’Etat à hauteur de 75% de l’écart constaté (jusqu’à 2% des recettes de fonctionnement retraitées), 100% en l’absence de contrat.

Montant et évolution des dépenses de fonctionnement, DGCL	2014-15	2015-16	Montant 2016 en Md€
Communes	+0,3%	-1,5%	67,7
EPCI à fiscalité propre (hors Lyon)	+1,7%	+3,6%	23,4
<i>Bloc communal</i>	+0,6%	-0,2%	91,1
Départements	+1,5%	+0,1%	58,3
Régions	+2,8%	-0,9%	19,1

Ce tableau montre, qu’en moyenne, les différentes catégories de CL ont maîtrisé en 2016 l’évolution de leurs dépenses. L’évolution supérieure concernant les EPCI s’explique notamment par des mouvements de transferts de compétences (l’analyse à l’échelle du bloc communal est donc plus pertinente). Ces évolutions sont elles tenables à moyen terme?

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions de la Loi de Finances 2018 pour les collectivités locales

- **La suppression de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables à horizon 2020**
 - Cette suppression concernera les contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 27 000 € pour une part (43 000 € pour un couple). Elle sera mise en œuvre de manière progressive : 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020
 - Les collectivités locales ne seront pas impactées en 2018 et 2019 compte tenu du mécanisme de dégrèvement mis en œuvre (compensation à l'euro près, les communes et EPCI bénéficiant de l'évolution des bases et de l'évolution des taux)
 - Le dégrèvement accordé aux contribuables sera calculé sur la base des taux et abattements 2017 (une éventuelle hausse de taux sera donc répercutée sur le contribuable)
- **Le président de la République a annoncé la suppression de la taxe d'habitation en 2020**
 - **Le Conseil Constitutionnel, dans sa décision de janvier 2018, a validé la réforme mais s'est donné la capacité d'examiner les modalités de mise en œuvre de la réforme en 2020 car cette réforme pose plusieurs questions :**
 - Par quoi la taxe d'habitation sera remplacée : une compensation budgétaire remettrait en cause l'autonomie financière des CL
 - L'Etat éprouverait des difficultés financières majeures à supprimer la TH sans mettre en place une autre taxe (enjeu = plus de 23 Mds€ à horizon 2020)
 - Quelle taxe pourrait bénéficier aux communes et EPCI ? plusieurs pistes sont explorées : part localisée de l'impôt sur le revenu, foncier bâti du département, part de CSG ou de TVA ?
 - Comment pérenniser un lien entre l'habitant et le financement des services publics ?

Quelques données sur la fiscalité des communes et EPCI (DGCL, en M€)	Produit 2016	Progression moyenne 2014-16
Taxe d'habitation	21 862	3%
Taxe sur le foncier bâti	18 111	3,8%
Impôts économiques (CFE et CVAE essentiellement)	13 209	3%

Ces données mettent en évidence l'enjeu lié à la suppression de la taxe d'habitation pour le « bloc communal » (communes et EPCI)

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions de la Loi de Finances 2018 pour les collectivités locales

- **Autres dispositions de nature fiscale :**
 - **Suppression en 2019 de la CFE minimum pour les contribuables ayant un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 euros.** Une compensation sera versée par l'Etat, calculée sur la base du taux de CFE 2018.
 - **Revalorisation des valeurs locatives :** pas de disposition en Loi de Finances mais application d'une règle adoptée en LFI 2016. Les valeurs locatives des locaux d'habitation seront revalorisées de 1,24% (évolution de l'indice des prix à la consommation entre novembre 2016 et novembre 2017)
 - **Surpondération de la CVAE pour les territoires industriels :** la CVAE est répartie entre les établissements d'un même groupe. Cette disposition vise à favoriser les territoires ayant des sites industriels.
 - **Possibilité de voter pour 2019 (avant le 1^{er} octobre 2018) un abattement de 1 à 15% sur la taxe sur le foncier bâti pour les locaux commerciaux de moins de 400 m²** (hors commerces inclus dans un centre commercial). Cette disposition est destinée à compenser les éventuels impacts de la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux intervenue en 2017. Si cet abattement est voté, les communes ou EPCI en FPU pourront majorer le coefficient de TASCOM jusqu'à 1,3 (au lieu de 1,2).
 - **Taxe de séjour (disposition de la LFR 2017) : collecte obligatoire à partir de 2019 de la taxe de séjour pour les plateformes de réservation entre particuliers** dans les mêmes conditions que les autres entités. Nouvelles modalités d'application de la taxe de séjour aux hébergements non classés. Modifications apportées au barème de la taxe de séjour.
- **Autres dispositions de nature fiscale :**
 - **Hausse de la CSG de 1,7 point**
 - **Réinstauration du jour de carence dans la fonction publique**
 - **Réduction du nombre d'emplois aidés (nombre limité à 200 000 en 2018)**

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions de la Loi de Finances 2018 pour les collectivités locales

- **Disposition relative à la bonification de la dotation d'intercommunalité pour les EPCI ayant institué la fiscalité professionnelle unique :**
 - Les EPCI à FPU peuvent bénéficier de cette bonification sous réserve d'exercer certaines compétences (et de remplir également des conditions démographiques)
 - La loi NOTRe de 2015 avait prévu d'élever au 1^{er} janvier 2018 le nombre de compétences requises de 6 à 9 au sein d'une liste de 12 compétences
 - La LFI 2018 a abaissé ce seuil de 9 à 8
 - Grâce au transfert d'une nouvelle compétence au 1^{er} janvier 2018 (l'habitat social), la CCSA continue de bénéficier de la bonification. Délimitée par l'intérêt communautaire – non défini à ce jour, la compétence n'est pas encore réellement exercée.
- **Rappel des compétences requises pour la DGF bonifiée : (article L5214-23-1 du CGCT)**
 - 1^o Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
 - 2^o En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; à compter du 1^{er} janvier 2018, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
 - 2^o bis Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
 - 3^o Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ;
 - 4^o Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
 - 4^o bis En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;
 - 5^o Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
 - 6^o En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.
 - 7^o En matière d'assainissement : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif ;
 - 8^o Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
 - 9^o Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
 - 10^o Eau.

2. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES ET LES LOIS DE FINANCES

Principales dispositions de la Loi de Finances 2018 pour les collectivités locales

• L'évolution des dotations et subventions de l'Etat :

- Une stabilité globale des dotations de fonctionnement (27 Mds€, hors DGF des régions qui disparaît et est remplacée par une fraction de TVA)
- Les dotations de péréquation (DSU et DSR) dont revalorisées (+200 M€) mais cette hausse est financée par les communes et EPCI
- Ainsi la dotation forfaitaire des communes dont le potentiel fiscal est supérieur à 75% de la moyenne sera écrêtée jusqu'à 2% des recettes de fonctionnement retraitées de l'année n-2 (impact très fort pour les communes dites « riches »)
- La dotation de compensation des EPCI est minorée de 1,9% (ex compensation part salaires)
- La DCRTP est amputée de 117 M€, (baisse de 10% en moyenne) ; fin mars 2018, l'Etat a annoncé que la DCRTP ne baisserait pas pour les EPCI ; comment sera financée cette mesure ?
- Les anciennes compensations de taxe professionnelle (DCUSTP) sont supprimées : -51 M€
- Élément positif : les compensations fiscales sont figées (alors que certaines d'entre elles avaient fortement diminué ces dernières années)
- Les subventions d'investissement : la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) est pérennisée et 615 M€ lui sont affectés. La DETR se voit dotée de 1 015 M€. Compte tenu de l'évolution des autres dotations, le montant global de l'effort de l'Etat vers les collectivités locales en investissement subit une baisse.

Quelques données sur les dotations et subventions d'Etat aux CL	Montants LFI 2018
DGF globale (hors régions)	26,9 Mds€
Dotations de péréquation communes (DSU, DSR et DNP)	4 506 M€
DCRTP	1 058 M€
DSIL et DETR	1 669 M€

DGF : dotation globale de fonctionnement
 DSU : dotation de solidarité urbaine
 DSR : dotation de solidarité rurale
 DNP : donation nationale de péréquation
 DSIL : dotation de soutien à l'investissement local
 DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCSA EN 2017

Résultats budgétaires 2017 provisoires de la CCSA : un excédent global mais un résultat de fonctionnement sur l'exercice déficitaire

Fonctionnement	2017		
	BP	BA	CONSO
Recettes de fonctionnement	9 728 393	2 890 827	12 619 220
Dépenses de fonctionnement	10 217 116	2 821 824	13 038 940
A = Solde d'exécution de l'exercice	- 488 723	69 003	- 419 720
B = Résultat antérieur reporté (002)	1 309 321	97 501	1 406 822
C = A+B = Résultat de fonctionnement	820 598	166 504	987 102
Investissement			
Recettes d'investissement	2 668 856	479 951	3 148 807
Dépenses d'investissement	2 074 729	495 341	2 570 070
D = Solde d'exécution de l'exercice	594 127	- 15 390	578 737
E = Solde d'exécution antérieur reporté (001)	- 272 264	127 484	- 144 780
F = D + E = Solde d'exécution cumulé	321 863	112 094	433 957
Résultat global de clôture (C + E)	1 142 461	278 598	1 421 059
Restes à réaliser			
Dépenses	- 174 000	- 241 200	- 415 200
Recettes	283 000		283 000
Solde des RAR	109 000	- 241 200	- 132 200
Totaux			
A+D = RESULTAT DE L'EXERCICE	105 404	53 613	159 017
B+E = RESULTATS REPOTES	1 037 057	224 985	1 262 042
RESTES A REALISER	109 000	- 241 200	- 132 200
RESULTAT CUMULE	1 251 461	37 398	1 288 859

Les résultats budgétaires mettent en évidence en 2017 :

- Un résultat cumulé positif (investissement + fonctionnement) : 1,29 M€
- Un résultat de fonctionnement positif globalement mais négatif sur l'exercice (-420 k€ pour la somme des deux budgets et -489 k€ pour le seul budget principal)
- Seul le résultat reporté en fonctionnement permet d'équilibrer cette section -1 407 k€ au total pour les deux budgets)
- La section d'investissement est globalement excédentaire, même en prenant en compte les restes à réaliser.

3. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA CCSA EN 2017

➔ Résultats budgétaires 2017 provisoires de la CCSA : un excédent global mais un résultat de fonctionnement sur l'exercice déficitaire

Quelques définitions (DGFIP) :

- **EBF – excédent brut de fonctionnement** : solde dégagé en fonctionnement avant résultats financier et exceptionnel, avant amortissements et provisions
- **CAF - capacité d'autofinancement brute** : solde dégagé en fonctionnement après résultat financier et opérations exceptionnelles : elle doit permettre de financer prioritairement la charge de la dette en capital
- **CAF nette** : égale à la CAF après charge de la dette en capital. Elle permet de mesurer la capacité de la CCVT à financer de manière autonome son investissement.
- **Encours de la dette** : au 31/12
- **Dette / CAF brute** : ratio de désendettement (en années) – seuil d'alerte de 15 années

SIG	2017		
	BP	BA	CONSO
Excédent brut de fonctionnement	1 667 775	333 179	2 000 954
CAF brute	- 2 925	285 054	282 129
CAF nette	- 310 567	163 647	- 146 920
Encours de dette	5 433 978	514 646	5 948 624
Dette / CAF brute	- 1 858.1	1.8	21.1

Les indicateurs financiers mettent en évidence :

- Une capacité d'autofinancement globalement positive mais déficitaire pour ce qui concerne le seul budget principal (285 k€ et -3 k€)
- Cette CAF n'est pas suffisante pour couvrir le remboursement de la dette en capital ; la CAF nette est donc négative de -147 k€ globalement et de -311 k€ pour le budget principal.
- Du fait de la CAF brute très faible, le niveau d'endettement global de la CCSA atteint 21 années de CAF, soit un niveau supérieur au seuil d'alerte (15 années). Ce ratio n'est pas calculable pour le budget principal dès lors que la CAF brute de ce budget est négative.

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023

Contexte de la prospective 2018-23

- **Les facteurs exogènes : ils impacteront à la fois les communes et la CCSA et peuvent justifier une analyse et une stratégie concertées pour y faire face**
 - **L'évolution des compétences / missions transférées par l'Etat (avec ou sans compensation financière) ainsi que l'évolution des normes imposées par l'Etat** : un facteur récurrent de contraintes difficile à anticiper (l'impact des nouvelles normes a été évalué pour 2016 par la Cour des Comptes à 456 M€)
 - **La structuration intercommunale**: la CCSA dans son environnement (perspective du prochain SDCI, évolutions volontaires des périmètres) : le nombre d'EPCI à fiscalité propre a diminué de 39% entre 2016 et 2017. Le nombre de syndicats a diminué de 26% depuis 2010.
 - **L'eau et l'assainissement** : une proposition de loi votée le 30 janvier 2018 permet aux communautés de communes de différer à 2026 au plus tard le transfert des compétences eau et/ou assainissement (sous réserve de réunir une minorité dite PLUi : au moins 20% des communes représentant 25% de la population).
 - **La montée en puissance de la compétence GEMAPI** : cette compétence générera probablement des dépenses en forte augmentation et nécessitera de s'interroger sur les modalités du financement de ces dernières (évaluation de charges ? Recours à la taxe Gemapi ?). La suppression de la TH impactera par ailleurs potentiellement cette taxe dont elle constitue une partie de l'assiette de calcul (report possible sur les autres contribuables).
 - **La suppression programmée de la taxe d'habitation** : l'enjeu est lié à la nature de la future recette fiscale de substitution et aux modalités de calcul du produit de référence pour opérer cette substitution (produit perçu par les communes et la CCSA en 2019 ? Produit 2019 recalculé sur la base des taux 2017 ?)
 - **La révision des valeurs locatives des habitations** : après la révision des valeurs locatives des locaux professionnels intervenue en 2017, la question se pose quant aux modalités de mise en œuvre de la révision des VL des locaux d'habitation et de son impact sur les bases de foncier bâti (la TH étant supprimée). Il est à cet égard intéressant de consulter les rapports rédigés suite à l'expérimentation de cette révision effectuée dans 5 départements-tests.
 - **L'évolution des dotations et des financements de l'Etat – l'évolution des dispositifs de péréquation** : la réforme de la DGF a été nouveau reportée. Le redressement difficile des finances de l'Etat laisse augurer une diminution des dotations et subventions de l'Etat. L'évolution de la péréquation fiscale (verticale via la DGF et autres dotations et/ou horizontale via le FPIC) constitue un autre enjeu. Des stratégies d'optimisation pourront sans doute exister, nécessitant une stratégie concertée communes – CCSA.

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023

Contexte de la prospective 2018-23

- **Les facteurs endogènes :**

- **La question fondamentale et structurante de l'intégration intercommunale :**

- La CCSA montre aujourd'hui une intégration intercommunale relativement faible (coefficient d'intégration fiscale – indicateur évaluant la part de fiscalité de la CCSA sur le territoire Communes + CCSA - de 25-26% sur la base des données réelles, inférieur à la moyenne nationale de 35-36%)
- La dynamique nationale de mutualisation intercommunale, issue à la fois de démarches contraintes (transferts obligatoires de compétences) ou volontaires (transferts voulues de nouvelles compétences aux intercommunalités, dispositifs de mutualisation) impose à toutes les CC de s'interroger sur leur stratégie d'intégration et de l'anticiper, de la préparer :
 - Ne pas intégrer davantage revient à prendre du retard par rapport aux autres CC (il est salubre de comparer l'intégration avec les EPCI proches)
 - Cela revient également à se priver de certains financements publics de plus en plus orientés vers les maîtrises d'ouvrage intercommunales
- **La fiscalité professionnelle unique induit la nécessité d'un développement économique soutenu et d'une attention aux relations financières entre communes et CC, entre communes :**
 - Le développement économique est vital : il apportera à la CC les ressources nécessaires au financement de ses projets sans être trop dépendants de financements extérieurs (dotations et subventions), ni des incertitudes liés à ces financements.
 - Ce développement économique nécessite à la fois des moyens dédiés à la promotion du territoire et aux actions visant au maintien – développement – accueil d'activités économique mais aussi à la création de l'offre de services que souhaitent les entreprises et leurs salariés. Les infrastructures (le numérique notamment) et les services à la population constituent des facteurs d'attractivité.
 - La mutualisation de moyens entre CC et communes constitue un levier important pour assurer le maintien au meilleur coût des services publics de proximité ; cette mutualisation peut prendre la forme de transferts de compétences, de services communs, etc.
 - La stratégie territoriale ainsi décrite pourrait être utilement traduite dans un pacte financier et fiscal (déjà) élaboré mais qui pourrait être actualisé) afin d'être reliée au projet politique : les outils financiers ne sont que des instruments au service de cette stratégie et de ce projet politiques.

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023

Contexte de la prospective 2018-23

- **Les facteurs endogènes :**
 - **Les projets communautaires**
 - Le projet de territoire : partage des projets et des actions entre communes et CCSA... et la stratégie financière qui doit l'accompagner
 - La programmation pluriannuelle des investissements : la nécessité de programmer et d'évaluer l'impact global des projets (y compris l'impact des charges induites en fonctionnement)
- **Les simulations ont été bâties sur la base d'hypothèses réalistes, tenant compte d'un degré élevé d'incertitudes quant aux évolutions du contexte dans les prochaines années (évolutions institutionnelles, économiques, financières et fiscales).**
- **Des scénarios alternatifs (variantes) viseront à évaluer la sensibilité des équilibres financiers de la CCSA à l'évolution de certaines variables**

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023

Hypothèses prospectives

Dépenses de Fonctionnement	Hypothèses proposées
Charges à caractère général (1 207 k€ en 2017)	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'évolution de 1,5% par an à périmètre constant (hors nouvelles compétences et hors nouveaux services et équipements) – impact notamment du Media Pass jusqu'en 2020
Charges de personnel (1 781 k€)	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'évolution de 2% par an à effectifs constants (GVT, etc.) Impact lié à la pérennisation des emplois aidés : impact basé sur une hypothèse de contrats transférés en contrat de non titulaires = 10 k€ par agent concerné (pour les nouveaux emplois aidés la subvention passe de 70 à 45%) = impact global de 50 k€ en 2018 et 100 € les années suivantes (simulation – dépendra des décisions politiques prises) Dépenses nouvelles éventuelles
Reversements de fiscalité (3 391 k€)	<ul style="list-style-type: none"> Attributions de compensation : montant 2017 corrigé les années suivantes de plusieurs éléments (diminution volontaire pour la commune d'Anor – financement projet économique / minoration sur 3 ans – majoration Fourmies en 2018 – quote-part d'un poste de numéricien
Autres charges de gestion courante (1 577 k€)	<ul style="list-style-type: none"> Indemnités et autres dépenses liées aux élus : +1% par an Contribution Gemapi : ??? k€ anticipés en 2018 – inconnue totale quant au montant des années suivantes Subventions versées en fonctionnement (stabilité)
Charges financières (153 k€)	<ul style="list-style-type: none"> Dette ancienne : état prévisionnel d'extinction de la dette fourni par la CCSA Dette nouvelle : échéancier déterminé sur la base d'un taux de 2%, remboursement du capital progressif sur 20 ans
Charges exceptionnelles (1 543 k€)	<ul style="list-style-type: none"> Subvention au budget annexe – environnement : cette subvention traduit la quote part du service (ordures ménagères qui n'est financée par la TEOM et la redevance spéciale Hypothèse de 1550 k€ en 2018 en forte hausse (cf. état de la préparation budgétaire 2018 qui anticipe 1700 k€) Montant stable les années suivantes (afin de couvrir l'accroissement des coûts)
Dotations aux amortissements (486 k€)	<ul style="list-style-type: none"> Echéancier des dotations actuelles Nouvelles dotations intégrant l'impact des subventions d'équipement versées (durée d'amortissement de 30 ou 5 ans selon leur nature) / enjeu lié à l'amortissement pour la MSP (biens générant des recettes taxables)

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023

Hypothèses prospectives

Recettes de fonctionnement	Hypothèses proposées
Atténuations de charges (222 k€ en 2017)	<ul style="list-style-type: none"> • Remboursements sur charges de personnel : stables hors recettes liées aux emplois aidés. Pour ces derniers : diminution à évaluer
Autres produits de gestion courante/produits des services (510 k€)	<ul style="list-style-type: none"> • Revenus d'immeubles : 440 k€ en 2017, +1% par an • Autres recettes : hypothèse à 40 k€ par an
Fiscalité perçue (5 701 k€)	<ul style="list-style-type: none"> • Taxe d'habitation : bases +1,66% en 2018 (notifiées) et ensuite +1,5% par an (taux stables) – revalorisation forfaitaire des bases : 1,24% en 2018 / en 2017, les bases de TH ont augmenté de 0,6%. Produit figé après 2019 (suppression TH) • Taxe sur le foncier bâti : bases +1,59% en 2018 (notifiées) et ensuite +1,5% par an (taux stables) – revalorisation forfaitaire des bases : 1,24% en 2018. Ces bases ont été plus dynamiques que celles de TH en 2017 (1,3%). • Cotisation foncière des entreprises : bases +5,1% en 2018 (notifiées) et ensuite +1% par an (en 2017, ces bases ont cru de 0,1%). • CVAE : 626 k€ en 2018 (produit notifié en forte baisse -46 k€) et +0,5% les années suivantes • TASCOM : 288 k€ en 2018 (notifié) et stabilité les années suivantes • IFR : 89,3 k€ en 2018 (notifié) et +1% par an les années suivantes • Taxe additionnelle sur le foncier non bâti : 26 k€ et +1% par an les années suivantes • Taxe Gemapi : pas de produit voté à ce jour (produit à voter chaque année) • TEOM : perçue au niveau du budget annexe-environnement (ainsi que la redevance spéciale) • Reversement FPIC : 347 k€ (stable – mêmes modalités de répartition entre communes et CC)
Dotations et participations (3 129 k€)	<ul style="list-style-type: none"> • Dotation d'intercommunalité : 265 k€ en 2017, évolution les années suivantes (cf. analyse ci-après) • Dotation de compensation : 1 428 k€, -1,9% en 2018 et hypothèse de -1,9%/an les années suivantes • Compensations fiscales : 620 k€ en 2017 (dont dot. de compensation de la réforme de la TP 399 k€). Stabilité sauf DCRTP : stabilité en 2018 et -2% par an les années suivantes (hypothèse) • Subventions reçues : 671 k€ en 2017 ; impact anticipé lié à la fin des emplois aidés : à voir • FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et des voiries (42 k€ de dépenses en 2017 soit une recette potentielle de 6,3 k€ environ)

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023

➔ Hypothèses prospectives

Recettes de fonctionnement	Hypothèses proposées
Autres recettes de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux en régie : 50 k€ par an • Proposition de mettre en œuvre une neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement : recette d'ordre en fonctionnement / dépenses d'ordre en investissement (enjeu 70-80 k€ pour 2018 et potentiellement plus de 200 k€ à horizon 2020)

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023

Hypothèses prospectives

Dépenses d'investissement	Hypothèses proposées
Charge de la dette en capital (314 k€)	<ul style="list-style-type: none"> Echéancier de la dette au 1^{er} janvier 2018 (dette bancaire + remboursement de dette aux communes – ex SICT) Nouveaux emprunts : échéancier sur la base d'un taux de 2% sur 20 ans
Dépenses d'équipement (1 600 k€)	<ul style="list-style-type: none"> Programmation pluriannuelle des investissements et mesures nouvelles (cf. pages suivantes), incluant l'impact induit de ces opérations en fonctionnement Pour les années 2018-2023, un volume annuel minimal de 1 500 k€ a été simulé
Recettes d'investissement	Hypothèses proposées
Recettes d'équipement	<ul style="list-style-type: none"> Cf. PPI FCTVA : 16,404% sur les dépenses de n-1 (principe de prudence, la règle étant la perception du FCTVA sur les dépenses de l'année n pour les CC, 90% des dépenses d'équipement prises en compte) Subventions : données par opération Emprunts : volume global calculé afin d'équilibrer a minima le résultat du CA prévisionnel
Autres	<ul style="list-style-type: none"> Amortissement des immobilisations : échéancier en cours (486 k€ en 2017) Aucune affectation en réserves (afin de permettre la reprise du résultat de fct en résultat reporté l'année suivante) Excédent reporté 2017 majoré de 477 k€ pour correction d'une anomalie comptable datant de la fusion (majoration du déficit reporté du budget environnement de l'équivalent – possibilité de verser une subvention d'équipement du même montant au budget environnement pour compenser ce transfert de résultat)

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023

Hypothèses prospectives

- **La programmation pluriannuelle des investissements et des projets**
 - La PPI est en cours d'élaboration : seront intégrés les projets lancés ou envisagés
 - Certains d'entre eux génèrent un impact en investissement et, pour certains, en fonctionnement ; d'autres projets ne génèrent qu'un impact en fonctionnement (ponctuel ou récurrent)
 - Il peut s'agir de projets dont le niveau d'engagement peut être variable (engagés ou non sur le plan juridique)
 - Liste des projets et actions envisagés : (les pages suivantes détaillent les principaux projets et actions, sur la base des données transmises par la CCSA)

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023

Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets : synthèse par nature / par projet

sen	Imputation	2018	2019	2020	2021	2022	2023
■	Investissement	2 757 402	2 076 226	379 527	303 951	290 680	-
⊖	Dépenses	3 323 402	1 404 011	288 013	303 951	290 680	-
	dépenses - assiette FCTVA	2 435 696	1 212 211	-	-	-	-
	Subventions versées	343 576	191 800	288 013	303 951	290 680	-
	Autres dépenses d'inv.	544 130	-	-	-	-	-
⊕	Recettes	566 000	3 480 237	667 540	-	-	-
	Recettes d'investissement	283 000	1 740 118	333 770	-	-	-
	FCTVA	-	399 552	198 851	-	-	-
	Subventions reçues	283 000	265 268	134 919	-	-	-
	Autres recettes d'inv.	-	1 075 299	-	-	-	-
■	Fonctionnement	146 094	195 589	192 758	-	-	-
⊖	Dépenses	244 462	313 957	336 126	-	-	-
	Dépenses de fonctionnement	244 462	313 957	336 126	-	-	-
⊕	Recettes	98 368	118 368	143 368	-	-	-
	Recettes de fonctionnement	98 368	118 368	143 368	-	-	-

Besoin de financement =
dépenses – recettes
d'investissement (si les recettes
sont supérieures aux dépenses =
excédent de financement)

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023

Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets : synthèse par nature / par projet

ETUDES PLUI

Politique :

n° de programme :

Programme retenu dans le PPI :	Année de démarrage du programme :
OUI	2018
Montant net total programmé =	137 397
Coût de fonctionnement annuel moyen =	-

Descriptifs / commentaires

	total / moy.	année démarrage								
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Section d'investissement	Dépenses d'investissement	164 358	102 147	62 211	-	-	-	-	-	-
	dépenses - assiette FCTVA	164 358	102 147	62 211	-	-	-	-	-	-
			102 147	62 211						
	Subventions versées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres dépenses d'inv.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recettes d'investissement	26 961	-	16 756	10 205	-	-	-	-	-
	FCTVA	26 961	-	16 756	10 205	-	-	-	-	-
	Subventions reçues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres recettes d'inv.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Besoin/excédent de financement	137 397	102 147	45 455	-	10 205	-	-	-	-

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023



Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets : synthèse par nature / par projet

RESEAU LECTURE PUBLIQUE

Politique :

n° de programme :

Programme retenu dans le PPI :	Année de démarrage du programme :
OUI	2018
Montant net total programmé =	8 360
Coût de fonctionnement annuel moyen =	-

Descriptifs / commentaires

	total / moy.	année démarrage								
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Section d'investis										
Dépenses d'investissement	10 000	10 000	-	-	-	-	-	-	-	-
dépenses - assiette FCTVA	10 000	10 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Equipements vidéo		10 000								
Recettes d'investissement	1 640	-	1 640	-	-	-	-	-	-	-
FCTVA	1 640		1 640	-	-	-	-	-	-	-
Besoin/excédent de financement	8 360	10 000	-	1 640	-	-	-	-	-	-

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023

Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets : synthèse par nature / par projet

GITES WALLERS

Politique :

n° de programme :

Programme retenu dans le PPI :	Année de démarrage du programme :
OUI	2018
Montant net total programmé =	83 596
Coût de fonctionnement annuel moyen =	-

Descriptifs / commentaires

	total / moy.	année démarrage								
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Section d'investissement	Dépenses d'investissement	100 000	100 000	-	-	-	-	-	-	-
	dépenses - assiette FCTVA	100 000	100 000	-	-	-	-	-	-	-
			100 000							
	Subventions versées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres dépenses d'inv.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Recettes d'investissement	16 404	-	16 404	-	-	-	-	-	-
	FCTVA	16 404	-	16 404	-	-	-	-	-	-
	Subventions reçues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres recettes d'inv.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Besoin/excédent de financement	83 596	100 000	-	16 404	-	-	-	-	-

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023

Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets : synthèse par nature / par projet

NUMERIQUE

Politique :

n° de programme :

Programme retenu dans le PPI :	Année de démarrage du programme :
OUI	2018
Montant net total programmé =	992 020
Coût de fonctionnement annuel moyen =	-

Descriptifs / commentaires

--

	total / moy.	année démarrage								
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Section d'investissement										
Dépenses d'investissement	992 020	67 576	41 800	288 013	303 951	290 680	-	-	-	-
dépenses - assiette FCTVA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions versées	992 020	67 576	41 800	288 013	303 951	290 680	-	-	-	-
		67 576	41 800	288 013	303 951	290 680				
Autres dépenses d'inv.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FCTVA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions reçues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres recettes d'inv.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Besoin/excédent de financement	992 020	67 576	41 800	288 013	303 951	290 680	-	-	-	-

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023

Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets : synthèse par nature / par projet

SERV TECHNIQUES

Politique :

n° de programme :

Programme retenu dans le PPI :	Année de démarrage du programme :
OUI	2018
Montant net total programmé =	383 706
Coût de fonctionnement annuel moyen =	-

Descriptifs / commentaires

	total / moy.	année démarrage								
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Section d'investissement	Dépenses d'investissement	459 000	459 000	-	-	-	-	-	-	-
	dépenses - assiette FCTVA	459 000	459 000	-	-	-	-	-	-	-
			429 000							
			30 000							
	Recettes d'investissement	75 294	-	75 294	-	-	-	-	-	-
	FCTVA	75 294	-	75 294	-	-	-	-	-	-
	Subventions reçues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres recettes d'inv.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Besoin/excédent de financement	383 706	459 000	- 75 294	-	-	-	-	-	-

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023

Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets : synthèse par nature / par projet

Projet Objectif Blue Stone

Politique :

n° de programme :

Programme retenu dans le PPI :	Année de démarrage du programme :
OUI	2018
Montant net total programmé =	16 719
Coût de fonctionnement annuel moyen = -	18 483

Descriptifs / commentaires

A ne pas ajouter en plus en dépenses (en partie déjà dans les dépenses)
 +50K€ de dépenses entre 2018 et 2019
 20K€ de subventions au titre de
 Projet censé s'arrêter à fin 2019 mais surement jusqu'à fin 2020
 2017 / 2018 : montée en puissance car 2017 = prospection et mise en place : **montée en charge (hors personnel car déjà là)**
 2018 : mise en place réel
 2019 : grandes actions / accompagnement sur site

	total / moy.	année démarrage									
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Section d'investissement											
Dépenses d'investissement	20 000	20 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dépenses - assiette FCTVA	20 000	20 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions versées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses d'inv.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recettes d'investissement	3 281	-	3 281	-	-	-	-	-	-	-	-
FCTVA	3 281	-	3 281	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions reçues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres recettes d'inv.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Besoin/excédent de financement	16 719	20 000	- 3 281	-	-	-	-	-	-	-	-

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023

Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des investissements et des projets : synthèse par nature / par projet

Développement éco (ZA, hôtel d'entreprise)

Politique :

n° de programme :

Descriptifs / commentaires

Programme retenu dans le PPI :	Année de démarrage du programme :
OUI	2018
Montant net total programmé =	1 631 371
Coût de fonctionnement annuel moyen =	-

--

	total / moy.	année démarrage								
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses d'investissement	3 864 679	2 564 679	1 300 000	-	-	-	-	-	-	-
dépenses - assiette FCTVA	2 894 549	1 744 549	1 150 000	-	-	-	-	-	-	-
ZA Jeanne 3		959 636								
ZA La Marlière (terrain face BIDE ^o)		613 913								
Projet usine à Pellets			1 150 000							
divers travaux de toiture		53 000								
travaux PIDE		40 000								
Subventions versées	426 000	276 000	150 000	-	-	-	-	-	-	-
subv à Anor (déduite de l'AC en parallèle)		90 000								
Léo François		86 000								
Id Chimie		20 000								
TPE		80 000	150 000							
Autres dépenses d'inv.	544 130	544 130	-	-	-	-	-	-	-	-
zone commerciale		402 000								
Bureaux NMC		40 000								
Hôtel d'entreprises		102 130								
Recettes d'investissement	2 233 308	283 000	1 626 743	323 565	-	-	-	-	-	-
FCTVA	474 822	286 176	286 176	188 646	-	-	-	-	-	-
Subventions reçues	683 187	283 000	265 268	134 919	-	-	-	-	-	-
Etat - DSIL - contrat de ruralité			30 630							
Leader Avesnois			30 000							
Etat Usine à Pellets				134 919						
DETR (ZA La Marlière)			204 638							
Etat - subv - ZAE Fourmies et Wignehies + chaudronnerie Anor		283 000								
Autres recettes d'inv.	1 075 299	-	1 075 299	-	-	-	-	-	-	-
Taxe d'aménagement (ZA Jeanne 3)			56 400							
Vente de terrains (ZA Jeanne 3)			1 018 899							
Besoins/excédent de financement	1 631 371	2 281 679	- 326 743	- 323 565	-	-	-	-	-	-

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023



Hypothèses prospectives

- La programmation pluriannuelle des projets : synthèse par nature / par projet (opération en fonctionnement dans le cas présent)

Media Pass

Politique :

n° de programme :

Programme retenu dans le PPI :	Année de démarrage du programme :
OUI	2018
Montant net total programmé =	-
Coût de fonctionnement annuel moyen =	20 352

Descriptifs / commentaires

hypothèse favorable : subventions supposées être certaines sur la base de ces montants

	total / moy.	année démarrage								
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses de fonctionnement	180 126	180 126	180 126	180 126	-	-	-	-	-	-
		180 126	180 126	180 126						
Recettes de fonctionnement	78 368	78 368	78 368	78 368	-	-	-	-	-	-
		78 368	78 368	78 368						
Dépenses induites de fonctionnement	- 101 758	- 101 758	- 101 758	- 101 758	-	-	-	-	-	-

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023

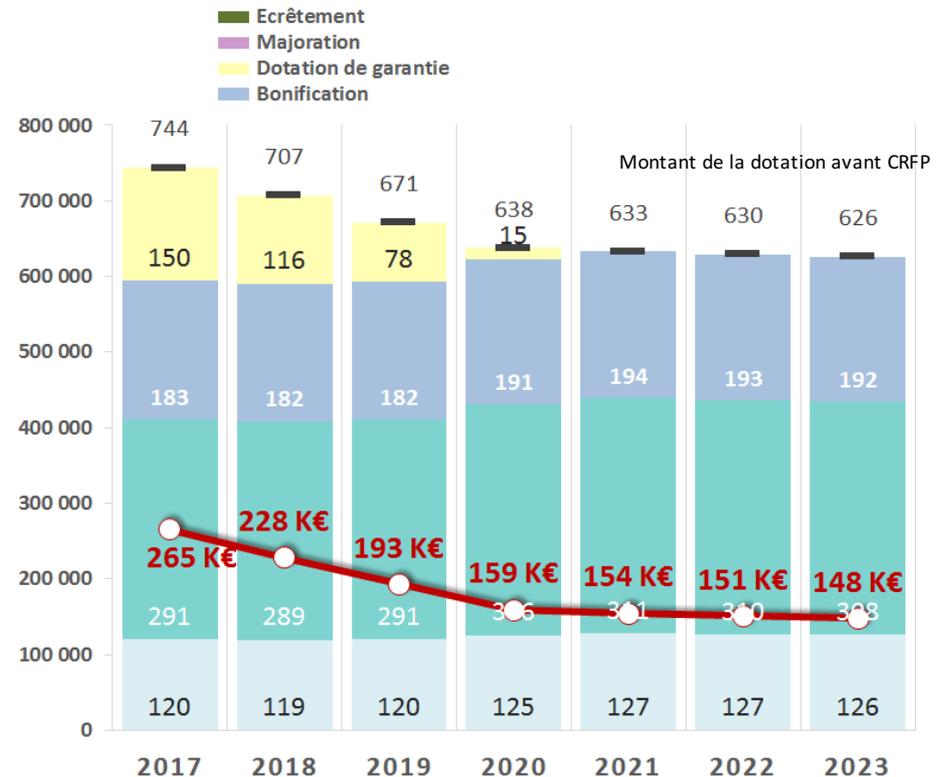


- La dotation d'intercommunalité de la CCSA diminue graduellement en raison de la diminution de part de garantie :

- La dotation théorique de la CCSA est plus faible de 150 k€ à sa dotation réelle
- La garantie assure la CCSA de ne pas voir baisser sa dotation de plus de 5% par an (dotation par habitant)
- Perte de 117 k€ à horizon 2023 (hors baisse éventuelle de la population)
- Cette perte s'ajoute à celle de la dotation de compensation : -156 k€ durant la même période

- Dans les prochaines années, la dotation évoluera en fonction de plusieurs facteurs :

- La CCSA conserve le bénéfice de la bonification (nécessité d'exercer au moins 8 des 12 compétences requises)
- Hypothèses hors réforme éventuelle de la DGF
- Stabilité de la contribution au redressement des finances publiques



2018-2020 :

- Diminution de la dotation limitée à 5% par an grâce à la garantie : la dotation atteint en 2020 un niveau plancher

A partir de 2021 :

- Les années suivantes, tout transfert de charges opéré pourrait générer une hausse de la dotation (effet n+2 : transfert en 2019 = impact en 2021)

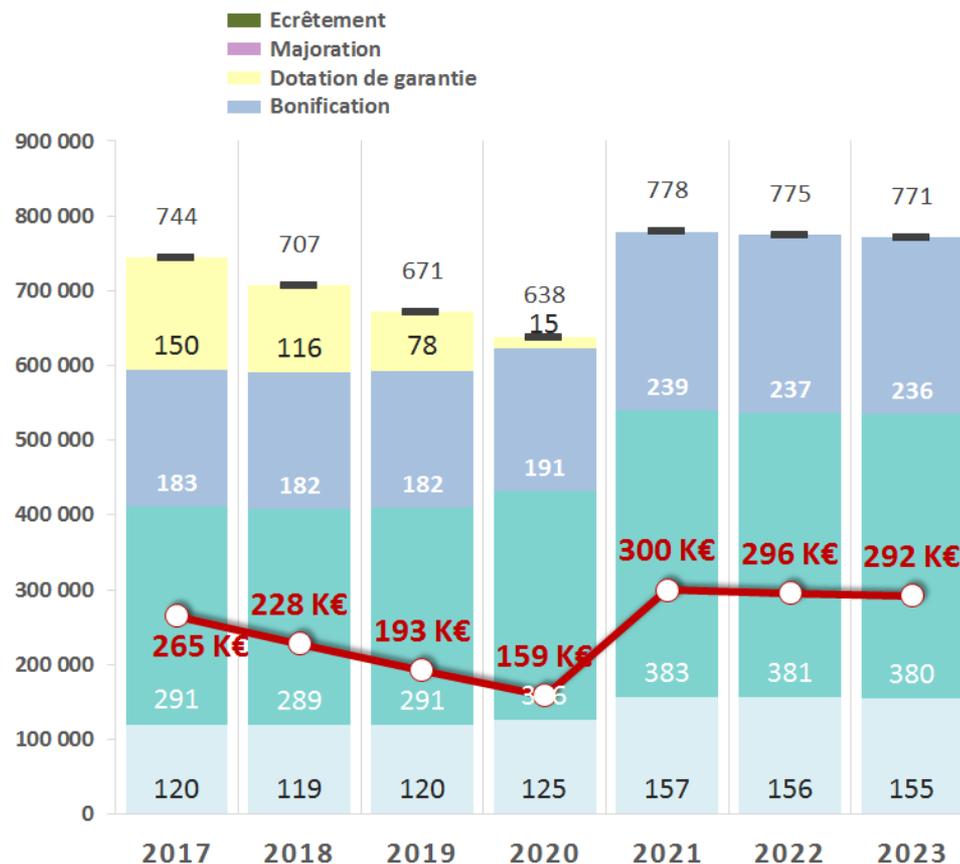
4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023

Focus sur la dotation d'intercommunalité : les moyens d'action

- L'impact d'un transfert de charges de 1 M€ en 2019

- Impact sur la DGF en 2021
- Impact potentiel de 140 k€ en 2021

- Quel transfert ?



Montant 2021-2022 de la simulation de base : 447 k€

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023

Focus sur la compétence GEMAPI et ses modalités de financement

- La CCSA va supporter des charges au titre de cette compétence dès 2018
- La CCSA n'a pas voté de produit pour la taxe GEMAPI au titre de 2018, ce qui pose la question de l'évaluation des charges (compétence transférée) mais aussi plus largement celle des modalités de financement de cette compétence
- La taxe GEMAPI :
 - La CCSA vote un produit attendu
 - Cette taxe est supportée par les contribuables de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises
 - Ce sont les services fiscaux qui calculent les taux qui, assis sur ces quatre taxes, permettra d'obtenir ce produit attendu.
 - Le produit est réparti entre les quatre taxes au prorata de chacun dans le produit global perçu sur le territoire par la CCSA, les éventuels syndicats et les communes (l'année précédente).
- La suppression de la taxe d'habitation devrait avoir pour effet de modifier la répartition de cette taxe entre les différents impôts locaux (report de la part de TH sur les autres taxes)
- Le tableau joint calcule les tau d'une Taxe Gemapi dans l'hypothèse d'un produit attendu de 500 k€

	2019
Produit GEMAPI	500 000
Produit / pop DGF	18.37 €
rapport produit GEMAPI / produit 4	4.33%
taux d'évolution du produit	
Produit de TH - GEMAPI	231 827
Produit de TFB - GEMAPI	182 745
Produit de TFNB - GEMAPI	20 859
Produit de CFE - GEMAPI	64 569
taux de TH - GEMAPI	1.566%
taux de TFB - GEMAPI	1.067%
taux de TFNB - GEMAPI	2.597%
taux de CFE - GEMAPI	1.389%

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023

Focus sur la fiscalité de la CCSA : quelles sont ses marges de manœuvre ?

- **La suppression de la taxe d'habitation à horizon 2020 : quelle stratégie si la CCSA souhaite optimiser ses recettes ?**
 - Option 1 : la CCSA anticipe que la compensation versée par l'Etat sera basée sur le produit de TH 2019 ; la CCSA aurait donc intérêt à accroître son taux de TH en 2018 et/ou 2019.
 - Option 2 : la CCSA prévoit que la compensation versée par l'Etat sera basée sur les bases 2019 auxquelles seront appliqués les taux 2017. L'accroissement éventuel du taux 2018 ou 2019 sera acquis pour ces deux années seulement. La compensation sera plus faible que le produit 2019.

- **La question de la CFE minimum :**

- La CFE s'applique aux entreprises assujetties à la CFE dont la base de CFE est inférieur à un niveau fixé par délibération de la CCSA (dans un cadre fixé par la loi)
- Les bases minimum actuelle CCSA résultent d'un calcul automatique d'une moyenne des anciennes bases applicables CCAFE et CCGPT
- Elles sont très peu progressives, ce qui revient à une certaine inéquité entre entreprises : est il équitable d'imposer de la même manière une entreprise qui a 40 k€ de CA et une entreprise ayant un CA de 600 k€ ?
- Une hausse de la base minimum des tranches élevées pourrait s'accompagner d'une baisse éventuelle pour les premières tranches (les moins de 5 000 € de CA seront exonérées en 2019)

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes (€)	Montant de la base minimum	bases applicables CCSA
Inférieur ou égal à 10 000	Entre 216 et 514	514
Supérieur à 10 000 et inférieur ou ég	Entre 216 et 1 027	1 022
Supérieur à 32 600 et inférieur ou ég	Entre 216 et 2 157	1 101
Supérieur à 100 000 et inférieur ou é	Entre 216 et 3 596	1 096
Supérieur à 250 000 et inférieur ou é	Entre 216 et 5 136	1 105
Supérieur à 500 000	Entre 216 et 6 678	1 097

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023

Focus sur la fiscalité de la CCSA : quelles sont ses marges de manœuvre ?

- **La TASCOM :**
 - Elle est payée par les surfaces commerciales de plus de 400 m²
 - Le coefficient est fixé par la CCSA
 - Il peut être compris entre 0,8 et 1,2 (délibération nécessaire avant le 1^{er} octobre), évolution annuelle plafonnée à +/-0,05 par an
 - Le produit de la TASCOM est de 356 k€
 - Le coefficient semble être de 1 (?)
 - Gain potentiel de 71 k€ au terme de 4 ans, dans un contexte où les surfaces commerciales de cette taille ont souvent bénéficié d'une baisse de la base foncière (révision mise en œuvre en 2017)
- **La question des déchets**
 - Une optimisation des dépenses est elle possible ?
 - Le financement des déchets pose problème dans un contexte de déficit important du budget et de diminution (et d'absence de visibilité) des participations des éco organismes ?
 - En 2018, la subvention au budget annexes atteindrait environ 1600-1700 k€... (niveau atteint en 2015... mais 1237 k€ en 2016)
 - La TEOM ne génère que 435 k€, sur la base de taux de 1,6 et 7% (deux zones distinctes)
 - Le tarif de la redevance spéciale ne semble pas avoir été réévalué depuis 2007... or le principe de la redevance devrait conduire à réévaluer le tarif en fonction du coût du service
 - 1% de TEOM = 4%
 - 1 point de TEOM = 160 k€ = 10 € par foyer fiscal (articles du rôle)

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023

Les résultats des simulations

- Sur la base des hypothèses établies, la CCSA se trouve dans une situation budgétaire et financière insoutenable dès 2018-2019 :
 - Déséquilibre de fonctionnement sur l'exercice
 - Equilibre en 2018 uniquement grâce au résultat reporté de fonctionnement
 - Emprunt indispensable pour financer l'investissement
- Des mesures sont donc indispensables afin de répondre à la situation immédiate et de moyen/long terme

SOLDE DE GESTION	Evol. An. Moy. 2018/2023	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits de gestion	-0,5%	9 624	9 524	9 516	9 492	9 320	9 289	9 273
Charges de gestion	0,6%	7 956	7 924	8 108	8 286	8 017	8 085	8 154
EBF	-6,9%	1 668	1 600	1 408	1 206	1 303	1 205	1 119
Résultat financier	8,4%	-152	-143	-194	-194	-200	-208	-215
Solde des op. excep. (hors cessions)	0,0%	-1 518	-1 526	-1 526	-1 526	-1 526	-1 526	-1 526
CAF brute	54,9%	-3	-70	-312	-514	-424	-529	-622
Am. du capital de la dette	12,5%	308	305	432	437	452	500	550
CAF nette	26%	311	-374	-744	-951	-876	-1 029	-1 172
Résultat fonct.	17,9%	-489	-486	-798	-1 000	-909	-1 015	-1 108
Résultat + report	-268,2%	821	334	-464	-1 463	-2 373	-3 388	-4 495
Résultat global	-240,8%	1 155	811	-464	-1 463	-2 373	-3 388	-4 495
Equilibre réel		OK	OK	-407	-903	-725	-878	-471
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	15%	0,0%	-0,7%	-3,3%	-5,4%	-4,6%	-5,7%	-6,7%
Encours / CAF (ratio de désendet.)	12 ans	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
Encours / RRF	90%	56%	85%	86%	90%	97%	103%	105%

4. UNE PROSPECTIVE FINANCIÈRE DE LA CCSA 2018-2023

Les résultats des simulations

- Variante : marges de manœuvre dégagées en fonctionnement de 1 M€ d'ici 2020 (1/3 par an d'ici là) : économies de dépenses et/ou ressources supplémentaires

SOLDE DE GESTION	Evol. An. Moy. 2018/2023	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits de gestion	-0,5%	9 624	9 524	9 516	9 492	9 320	9 289	9 273
Charges de gestion	-1,2%	7 956	7 590	7 441	7 286	7 017	7 085	7 154
EBF	1,9%	1 668	1 933	2 075	2 206	2 303	2 205	2 119
Résultat financier	8,4%	-152	-143	-194	-194	-200	-208	-215
Solde des op. excep. (hors cessions)	0,0%	-1 518	-1 526	-1 526	-1 526	-1 526	-1 526	-1 526
CAF brute	7,5%	-3	263	355	486	576	471	378
Am. du capital de la dette	12,5%	308	305	432	437	452	500	550
CAF nette	33%	-311	-41	-78	49	124	-29	-172
Résultat fonct.	-6,8%	-489	-153	-131		91	-15	-108
Résultat + report	-5,4%	821	668	536	537	627	612	505
Résultat global	-15,1%	1 155	1 145	536	537	627	612	505
Equilibre réel		OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK
CAF brute / RRF (Taux de CAF)	15%	0,0%	2,8%	3,7%	5,1%	6,2%	5,1%	4,1%
Encours / CAF (ratio de désendet.)	12 ans	#N/A	30,5 ans	23, ans	17,6 ans	15,7 ans	20,2 ans	25,6 ans
Encours / RRF	90%	56%	85%	86%	90%	97%	103%	105%

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCSA EN 2018

Au regard des orientations budgétaires, la CCSA devra fixer :

- **Ses objectifs concernant :**
 - L'évolution des dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur et en comptabilité générale de la section de fonctionnement
 - L'évolution de son besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette
 - Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes
- L'évolution moyenne constatée entre 2016 et 2017 pour les EPCI à fiscalité propre s'est montée à 3,6% (hors Lyon et sans correction des transferts de charges en provenance des communes)
- L'objectif national fixé par l'Etat pour l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales est de 1,2%
- Pour ce qui concerne la CCSA, ces objectifs se déclinent de la manière suivante :

- Evolution des dépenses de fonctionnement

	tx d'évolution des DRF	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	2%	12 255 573	12 500 685	12 750 699	13 005 712	13 265 827	13 531 143
dont :							
budget principal		9 651 572					
budget annexe		2 604 002					

- Evolution du besoin de financement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Besoin de financement	241 000	3 406 452	760 373	1 037 992	1 124 501	1 158 889
budget principal	0	2 906 452	560 373	837 992	924 501	958 889
budget annexe	241 000	500 000	200 000	200 000	200 000	200 000

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCSA EN 2018

Au regard des orientations budgétaires, voici quelques données relatives à la structure de la dette de la CCSA, sur la base des données à fin 2017 :

- **L'encours de la dette et l'évolution prévisionnelle du besoin de financement :**
 - L'encours de la dette de la CCSA se monte au 31/12/2017 à 9 389 145 euros, se décomposant ainsi entre les 2 budgets :
 - Budget principal : 5 433 978 euros
 - Budget environnement : 514 646 euros
 - Total : 5 948 624 euros
 - L'intégralité de cette dette a été contractée à taux fixe ou taux variable « simple » et est classée A au titre de la charte Gissler (évaluation du niveau de risque associé à la dette)
 - Cette dette globale représente en 2017 l'équivalent de 21,1 années de la capacité d'autofinancement consolidée (comptes provisoires 2017).
 - Evolution prévisionnelle de l'encours de la dette pour le budget principal en tenant en compte des hypothèses d'emprunts nouveaux (cf. simulation)

ENCOURS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de dette nouvelle en fin d'exercice	-	2 906 452	3 347 205	4 040 121	4 782 156	5 516 880	5 967 111
Encours de dette bancaire existante	5 433 978	5 129 466	4 817 042	4 525 278	4 255 758	3 980 278	3 698 611
Encours de la dette au 31/12	5 433 977	8 035 918	8 164 247	8 565 399	9 037 914	9 497 158	9 665 722

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCSA EN 2018

Au regard des orientations budgétaires, voici des données relatives aux effectifs et à la structure des charges de personnel :

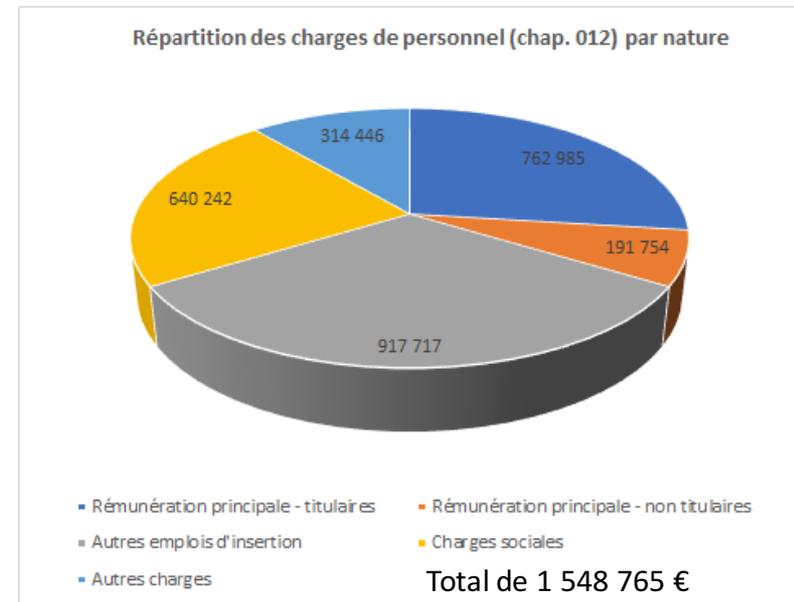
- **Structure des effectifs à fin 2017**

- Le temps de travail effectif des agents peut être très hétérogène
- La durée du travail de référence est de 35 heures par semaine

Filière/catégories	Statut	grade	postes
Administrative	titulaire	A	1
Administrative	titulaire	B	
Administrative	titulaire	C	4
Administrative	non titulaire	A	2
Administrative	non titulaire	B	1
Administrative	non titulaire	C	
		TOTAL	8
technnique	titulaire	A	
technnique	titulaire	B	2
technnique	titulaire	C	31
technnique	non titulaire	A	
technnique	non titulaire	B	
technnique	non titulaire	C	1
		TOTAL	34
culturelle	non titulaire	A	1
culturelle	non titulaire	B	1
		TOTAL	2
	TOTAL hors insertion/contrats aidés		44
emploi d'avenir			1
contrats d'apprentissage			3
		TOTAL	4
		TOTAL GENERAL	48

- **Structure de la masse salariale 2017 (CA provisoire)**

- Par nature de charges (budget principal et budget environnement)



- **A noter :**

- Au titre de ses deux budgets, la CCSA a perçu des recettes en atténuations de charges pour 199,7 k€ (emplois aidés)
- Au titre des emplois d'insertions, la CCSA a perçu des recettes de 582,8 k€